

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut. Elle est versée à France Compétence et sert massivement à financer l'apprentissage : 87%



**MAIS LE SOLDE DE 13% PERMET LE
FINANCEMENT DES FORMATIONS
PROFESSIONNELLES ET
TECHNOLOGIQUE DES LYCÉES**

- Financement des projets pédagogiques
- Acquisition de matériels et d'équipements pédagogiques
- Soutien d'actions éducatives
- Mise en œuvre des sections sportives
- Développement des jeunes apprenants



**LE LYCÉE PROFESSIONNEL DES MÉTIERS DE LA
MONTAGNE D'OLORON STE MARIE
PEUT PERCEVOIR CETTE PART**



LYCÉE PROFESSIONNEL DES MÉTIERS DE LA MONTAGNE D'OLORON STE MARIE

Les formations proposées vont de la 4^{ème} au Baccalauréat professionnel, ce sont 200 élèves (dont 115 internes) qui préparent leur avenir en suivant des formations dans les secteurs de la production agricole, de la nature et de l'environnement ou des services aux personnes et au territoire.



Nos projets

- Formation initiateur et passeport fédéral montagnisme en partenariat avec la FFME
- Achat de matériel pour la section sportive randonnée moyenne montagne
- Voyages d'études, sorties culturelles et sorties terrain
- Achat d'équipements ateliers agro-équipements
- Stages à l'étranger
- Participations aux Ovinpiades
- Organisation de concours d'éloquence
- Organisation de la journée du Paysage



Depuis 2023, le solde de la Taxe d'Apprentissage (TA) est à déclarer en DSN* d'avril. Le solde de la Taxe d'Apprentissage sera donc directement prélevé par l'URSSAF et la MSA, cependant, les entreprises devront toujours l'affecter aux établissements habilités de leur choix, grâce à une plateforme dédiée : Soltéa.

DSN : déclaration sociale nominative en ligne obligatoire pour transmettre les informations relatives à vos salariés aux organismes de protection sociale (Urssaf , Pôle emploi , Cnam). Elle doit être réalisée chaque mois. Elle est produite à partir de votre logiciel de paie.

VOUS ÊTES NOTRE ENTREPRISE PARTENAIRE ET VOUS SOUHAITEZ CONTINUER À SOUTENIR NOTRE ÉTABLISSEMENT ?

- 1** Calculer le solde
 - 2** Déclarer le solde à partir de la DSN d'avril
 - 3** Sur SOLTÉA : rechercher par mots clés ou numéro SIRET et choisir l'un de nos établissements ou formation(s) ci-dessous
- Plus de chèque ou de virement à faire
Plus de reçu libérateur.
Tout se fait via la plateforme SOLTEA

MAIS vous pouvez continuer à faire une promesse de don via le formulaire ci-dessous

FORMULAIRE DE PROMESSE DE VERSEMENT DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

A renvoyer à LPA Oloron - 1051 route du gave d'Aspe - BP 144 - 64400 OLORON SAINTE-MARIE ou lpa.oloron@educagri.fr.

Entreprise : _____

Numéro SIRET : _____

Adresse : _____

Nom contact et mail : _____

Je souhaite verser le solde de ma taxe d'apprentissage au Lycée des Métiers de la Montagne. Si je le souhaite, je peux flécher une formation en particulier, et en préciser le montant

**Lycée des Métiers de la Montagne d'Oloron-Sainte-Marie
(Code UAI : 0640254D - numéro SIRET 19640220000055)**

- Toutes formations :
- BAC Professionnel GMNF - Gestion des Milieux Naturels et de la Faune :
- BAC Professionnel CGEA - conduite et gestion de l'entreprise agricole :
- BAC Professionnel SAPAT - Services Aux Personnes et Aux Territoires :